

Compte rendu de la réunion annuelle du 28 juin 2024

Membres présents

Eric MASSÉ, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Jacky HERVOUET, Christophe SYSLO, Christophe BONY, Antonio FONTES, Ludovic LEBLANC, Michel SZELAG, José VIÉ

Membres absents excusés

Raymond THILLOU, Jean-Paul ANDRÉ, Maxime PERROT, Nicolas VAX

Clubs représentés (25) : ACSRA ASC, ASOFA, Avenir Martinot, Beine, Bléneau, Charmoy, Charny, Chemilly-sur-Yonne, Cheny, Chéroy, Chevannes, Envol Rive Droite, Espoir Club Auxerre, Gâtinais en Bourgogne, Gron Véron, La Celle-Saint-Cyr, Laroche, Les Bréandes, Lindry, Migennes, Paron, Piedalloues Stade Auxerrois, Saint-Clément, Villeblevin, Villeroy

Clubs excusés : Diges-Pourrain, Fontaine-la-Gaillarde

Eric MASSÉ souhaite la bienvenue aux représentants des clubs, dirigeants, arbitres et bénévoles, et remercie toutes les municipalités qui ont fait en sorte que nos rencontres puissent se dérouler au mieux, la mairie de Charny-Orée-de-Puisaye qui a mis à notre disposition la salle de réunion par l'intermédiaire de Christophe SYSLO, ainsi que tous les membres de la CTD qui ont fait un travail remarquable tout au long de la saison.



1) Rapport d'activités (présenté par Marie-Claude MOREAU)

50 équipes se sont engagées au championnat qui a débuté le 24 septembre 2023, ce qui a permis de constituer 5 groupes de 10 équipes, avec un total de 875 licenciés. Puis le club de Vanne Noé s'est désengagé après établissement du calendrier. 8 clubs ont disputé le championnat de l'Yonne avec 2 équipes

En ce qui concerne le classement :

Groupe A : remporté par : Espoir Club Auxerre

Groupe B : remporté par : La Celle-Saint-Cyr 1

Groupe C : remporté par : Cheny

Groupe D : remporté par : Charny 1

Groupe E : remporté par : Bléneau

1/6

40 équipes se sont inscrites à la Coupe de l'Yonne et ont été réparties en 2 zones géographiques équilibrées (20 équipes dans la zone nord et 20 dans la zone sud).

Les finales se sont déroulées le 9 juin 2024 à Mailly-la-Ville : Les Bréandes 1 a remporté le Challenge « Christian GUILLAUD » devant Gron Véron et La Celle-Saint-Cyr 1 a remporté la Consolante devant Paron

La commission a organisé 2 tournois en salle le 21 janvier. A Auxerre, Venoy a gagné le tournoi et Lindry a remporté le trophée du Fair Play. A Migennes, La Celle-Saint-Cyr 1 a gagné le tournoi et Avenir Martinot 2 a remporté le trophée du Fair Play

2 équipes de notre championnat se sont inscrites pour participer à la Coupe Nationale à 11 : Gâtinais en Bourgogne et Laroche

4 clubs ont fait forfait général en cours de saison, à savoir Héry, Bazoches, Rosoy 1 et Mailly-le-Château, 10 clubs ont fait « forfait déclaré » et 4 « forfait non déclaré »

Cartons jaunes : 86 (84 la saison précédente) et cartons rouges directs : 11 (6 la saison précédente)

La commission d'application des règlements s'est réunie 9 fois

2) Rapport financier (présenté par Jacky HERVOUET)

Les dépenses s'élèvent à 9 179,06 € et les recettes à 8 930,87 €, ce qui représente un solde négatif de 248,19 €, mais il prend en compte une créance de près de 900 € suite aux chèques remis mais non encaissés des clubs (688 €) et arbitres (185 €) de la saison dernière. Nous revenons à une année comptable habituelle qui avoisine les 10 000 € de budget prévisionnel.

Les postes les plus importants en dépenses sont les remboursements d'avance sur frais (2 130 €) et les déplacements d'arbitres (plus de 3 750 €). Pour les recettes, les postes importants restent les inscriptions (1 400 €) ainsi que la participation aux frais d'arbitres et formation (environ 2 600 €) ainsi que les avances sur frais et dépassements (4 000 €). Le résultat des tournois en salle de janvier approche les 400 € de bénéfice.

Remboursement frais arbitres :

Lors des inscriptions, une partie des montants demandés est destinée aux remboursements de frais de formation et de déplacement des arbitres. Cette saison, la cotisation des clubs est de 2 640 € et nous avons reversé 3 740 €, soit un écart de 1 100 €. Ce poste était généralement à l'équilibre. Des aides de l'UFOLEP régionale pour les formations compensent en faible partie ce montant. Cette hausse est due à un nombre de matchs arbitrés plus important que la saison dernière : 350 cette saison contre 315 l'an passé. Il nous faudra surveiller ce poste et peut-être prendre une décision si la tendance se confirme.

Amendes :

Les sanctions financières appliquées aux clubs font toutes référence au règlement sportif et sont traçables sur les comptes rendus des réunions de la CTD.

- le montant total des coûts défalqués via l'avance sur frais atteint cette saison 2 451 € contre 2 350 € en moyenne sur les 10 dernières saisons complètes et 2 850 € l'an dernier. Ce montant inclut aussi les demandes d'arbitres et les remboursements des frais kilométriques suite aux forfaits des équipes.

- 8 clubs ont un dépassement d'avances sur frais contre 14 en 2022-2023

- 3 clubs vont percevoir un chèque supérieur aux 80 € engagés en début de saison (99 € pour la somme la plus élevée)

- 4 équipes n'ont aucune amende, félicitation aux Bréandes 2 (comme la saison dernière), Chevannes, Mailly-la-Ville et Avenir Martinot 2

- une équipe a en moyenne cette saison 34,40 € d'amendes et 49 € de frais (demande d'arbitre, formation, remboursement kilométrique, inscription tournoi en salle)

Il est vivement conseillé aux présidents et correspondants de lire les comptes rendus diffusés après les réunions pour prendre connaissance des amendes.

Pour rappel, les provisions sur frais et inscriptions sont encaissées en décembre et il est possible de réaliser des virements sur le compte UFOLEP foot, à condition d'envoyer au responsable des finances un justificatif de ce virement. Nous ne sommes pas encore prêts à effectuer des virements aux clubs pour les rendus d'avance sur frais.

Depuis 2019, nous reportons le rendu sur frais sur la saison suivante pour les clubs qui ont moins de 10 € à percevoir ou à donner (Piedalloues, La Celle-Saint-Cyr, Chemilly-sur-Yonne et Laroche).

Pour conclure, Jacky félicite les clubs, dirigeants et joueurs qui demeurent sérieux afin que le football reste avant tout un jeu.

3) Point sur la formation des arbitres (présenté par Christophe BONY)

La formation a été assurée par des arbitres régionaux ou fédéraux : Eric MASSÉ, Christophe BONY, Antonio FONTES et Raymond THILLOU

★

Deux sessions départementales avaient été programmées en octobre et mars.

Session d'automne 2023

8 candidats se sont inscrits et ont été reçus à la théorie, 6 ont été reçus à la pratique et sont donc devenus Arbitres Officiels départementaux. Les 2 autres candidats couvrent leur club pour la montée/descente de la prochaine saison

Candidats reçus

Sadnaï BALON (Les Bréandes)
Carlos BARROS (Saint-Clément)
Benjamin BLANCHET (Venoy)
Jesy GAUDRON (Seignelay)
Bryce LEGRIX (Migennes)
Christophe SYSLO (Villeblevin)

Session de printemps 2024

3 clubs ont inscrit un candidat mais la session n'a pas eu lieu en raison du nombre insuffisant de candidats. Ces clubs sont cependant couverts pour la montée/descente de la prochaine saison (Saint-Julien-du-Sault, Senan et Envol Rive Droite)

Candidats ayant perdu le bénéfice de l'examen théorique car il n'ont pas poursuivi la formation pratique :

Mesut ODABAS (AFTA) et Clément CHAUVET (Bléneau). Les équipes seront couvertes pour la montée/descente 2024/2025

Officiels ayant perdu leur statut d'arbitre pour ne pas avoir officié leurs 5 matchs obligatoires :

Nelson BARBOSA (Villeroy), Sébastien BOUT (Escamps), Bryan CHENILLE (Avenir Martinot), Fabien CREUX (ASOFA), Timothy DALIOMAR (Bazoches), Tanguy ROBERT (ex Malay-le-Grand), Bruno BAILLY (Fontaine-la-Gaillarde)

★

Une session régionale et fédérale a été organisée en janvier 2024 :

Les 4 arbitres régionaux ont validé leur examen pratique au cours de l'année, 3 ont suivi le tronc commun et ont leur PSC1, ce qui valide leur diplôme régional : Antonio FONTES (La Celle-Saint-Cyr), Ludovic LEBLANC (Gâtinais en Bourgogne) et Jean-Luc UDOL (Chemilly-sur-Yonne). Le 4ème arbitre est en attente des 2 examens.

1 arbitre fédéral a été reçu à l'examen pratique sur un match national à 11, ce qui valide son diplôme fédéral : Thierry GILBERT (Gâtinais en Bourgogne)

Une petite pensée à notre collègue arbitre Soeun HEM de la Selle-sur-le-Bied qui est décédé fin 2023. La commission a décidé de ne pas sanctionner le club pour la Coupe et la montée/descente 2024-2025

Rappel: chaque club doit s'assurer que son arbitre officie bien un minimum de 5 matches durant la saison pour garder son statut d'arbitre officiel.

★

Clubs n'ayant pas d'arbitre ou n'ayant pas présenté de candidat lors de la saison 2023-2024: Monéteau et Val-de-Mercy. Pour la saison à venir, descente dans le groupe inférieur ou plus, quelle que soit leur place en fin de saison 2023-2024.

Les équipes qui suivent et qui n'avaient pas d'arbitre en cette fin de saison pourront participer à la Coupe 2024-2025, à condition de présenter un candidat à la session d'automne 2024 : AFTA, Envol rive droite, Bléneau, Charny, Mailly-la-Ville, Mailly-le-Château, Monéteau, Saint-Julien-du-Sault, Senan et Val-de-Mercy

Pour information, date des prochaines formations : octobre 2024 et mars 2025

4) Propositions de modification du règlement (présentées par Christophe SYSLO)

Clubs présents au moment du vote (22)

➤ **proposition de la commission**

Rubrique B/2 – Réglementation générale du football UFOLEP à 7
V – Equipes incomplètes

1) Minimum requis pour que le match puisse débuter : équipe de six joueurs. Pour que l'équipe soit déclarée « équipe incomplète », un minimum de 4 joueurs doivent être présents avant le match et inscrits sur la feuille, sinon l'équipe sera considérée en forfait non déclaré (ajout)

☞ *modification acceptée à l'unanimité*

➤ **propositions des arbitres et clubs**

1) propositions non soumises au vote

Club des Bréandes

Ajouter le carton blanc à la liste de cartons pour contestation ou autre, de façon à sortir le joueur 5 à 10 minutes du match sans avoir de sanction financière ni de perte de points au classement.

Explication : cette règle pourrait également permettre d'avoir une plus grande liste de clubs pouvant prétendre au fair-play

☞ *ce vœu, bien que recevable, n'est pas soumis au vote des clubs. L'UFOLEP souhaite se distinguer du règlement de la FFF et n'a pas vocation à se rapprocher des règles pratiquées dans les autres fédérations. De plus, cette proposition d'ajout de carton blanc avait déjà été émise en 2019 et n'avait pas été retenue*

Jean-Paul ANDRÉ

Tout club sanctionné, convoqué par une commission disciplinaire, non présent sans excuse justifiée, devra compenser financièrement le déplacement des bénévoles siégeant dans ces instances

Explication : des auteurs régulièrement convoqués pour audition ne se déplacent pas et ne prennent même pas le temps de prévenir ou d'envoyer un mail d'excuses. Les membres des commissions, tous bénévoles, se déplacent pour rien et sont tout juste défrayés des kms

☞ ce vœu, bien que recevable, n'est pas soumis au vote des clubs. Les membres de la commission d'application des règlements peuvent déjà être indemnisés de leur déplacement. Les autres commissions disciplinaires (1ère instance et appel) ne relèvent pas de la CTD football

Willy CHAVES – président du club de Bléneau

Sortir un joueur averti d'un carton jaune 5 mn ou 7 mn au maximum

Explication : quand une équipe reçoit un carton jaune, le jeu change complètement et la rencontre devient compliquée, sur une durée de 10 mn, avec 6 joueurs sur le terrain, surtout sur du football à 7. Cela peut changer totalement la physionomie du match, sachant qu'une mi-temps ne fait que 40 mn

☞ ce vœu, bien que recevable, n'est pas soumis au vote des clubs. La modification de la durée de sortie de 10 mn sur carton jaune a été proposée par la CTD la saison précédente et votée par les clubs

2) propositions soumises au vote

Thierry GILBERT – arbitre

Indemnisation des frais de déplacement de l'arbitre lorsqu'il se rend, sur convocation, pour témoigner lors d'une commission d'application des règlements. Cette indemnité est à imputer au(x) club(s) fautif(s).

☞ modification acceptée (1 contre – 21 pour)

Club des Bréandes

Laisser aux clubs jusqu'au 1^{er} novembre pour établir les listes d'équipes définitives

Explication : beaucoup d'équipes n'ont pas leur effectif au complet en début de saison, nous aimerions avoir plusieurs matchs pour évaluer le niveau de nos joueurs. Nous serions plus à même de faire des listes d'équipes cohérentes

La commission propose de laisser aux clubs jusqu'au 31 octobre inclus pour établir ces listes

☞ modification acceptée à l'unanimité

5) Présentation des candidatures à la commission

3 places sont à pourvoir pour compléter la CTD football et 3 candidatures ont été reçues : Ludovic LEBLANC (Gâtinais en Bourgogne), Antonio FONTES (La Celle-Saint-Cyr), déjà membres de la commission, et Jean-Luc GARCIA (Paron). Suite à la démission de Nicolas LESCUREUX, la place sera laissée vacante.

Ces 3 candidatures sont validées par les clubs et devront recevoir l'agrément du comité directeur.

6) Remise des récompenses

Une coupe est remise au club Espoir Club Auxerre, champion de la saison 2023-2024 et toutes les autres équipes premières de chaque groupe reçoivent un diplôme.

Le trophée du Fair Play est remis aux 3 équipes les plus méritantes et dont les joueurs n'ont reçu aucun carton : 3ème place (Beine) - 2ème place (Charmoy) - **1ère place (Avenir Martinot 2)**

7) Questions diverses

Marie-Claude MOREAU intervient sur le sujet de la coupe nationale à 11 et demande quels sont les clubs qui envisagent de participer à cette compétition qui se déroulera vraisemblablement selon les modalités d'avant COVID (les équipes éliminées au cours de la phase qualificative rejoignent la Coupe Delarbre et les équipes éliminées en demi-finales se rencontrent en finale de la Coupe Michot)). A ce jour, les clubs de Gâtinais en Bourgogne et Laroche sont disposés à s'inscrire, sous-réserve de l'abandon de la formule mini-championnat Aube-Marne-Yonne.

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site, rubrique « coupe nationale à 11 ». José VIÉ précise que le comité départemental prend en charge les 60 € d'inscription et n'encaissera donc pas les chèques envoyés par les clubs, à condition que ces derniers ne fassent pas forfait lors des 1^{ers} matchs.

Marie-Claude ajoute qu'elle souhaite mettre en place une compétition nationale football à 7 au cours de la prochaine mandature de la commission nationale football.

8) Election d'un membre du bureau (pour le poste vacant)

Trésorier adjoint : Ludovic LEBLANC

★

La commission établissement du calendrier est composée de Eric MASSÉ, José VIÉ Jean-Paul ANDRÉ et Christophe BONY - suppléant : Raymond THILLOU

★

Eric MASSÉ tient à remercier Nicolas LESCUREUX pour le travail réalisé au sein de la commission

Un vin d'honneur a conclu la soirée à 20h30

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU